

THIRD MEETING

[A/C.1/5]

Held on Tuesday, 22 January 1946, at 10.30 a.m.

Chairman: Mr. D. Z. MANUILSKY
(Ukrainian SSR).

7. Appointment of a Sub-Committee to Study Language Rules

The Committee appointed a Sub-Committee to study and report on rules concerning languages, consisting of the Chairman, the Vice-Chairman and Rapporteur of the Committee and the delegates for Brazil, Canada, China, Czechoslovakia, Egypt, France, Mexico, Netherlands, Norway, United Kingdom, United States of America, and Union of Soviet Socialist Republics.

The CHAIRMAN, in reply to a question, observed that the General Committee had suggested that the recommendations of the First Committee might serve as a guide for all organs of the Assembly.

8. Problems raised by the Discovery of Atomic Energy and other related Problems: Continuation of the Discussion

The question raised at the previous meeting about the rotation within the Commission of non-permanent members of the Security Council was reiterated. Such rotation would involve the replacement of delegates who had gained experience in this involved problem, by others without any such experience.

It was pointed out, in reply, that, apart from the question being based on a hypothetical limit to the duration of the Commission's work, permanent members would never constitute less than half of the whole Commission, and, in the event of Canada being a non-permanent member of the Security Council, this half would become a majority. Moreover, the Commission, by the terms of its constitution, had the right to call upon any members of the Assembly, whose advice it might judge valuable, to take part in its discussions. It was, therefore, more desirable to extend the scope of membership by the rotatory system than to limit it for all time to the original twelve members.

This explanation was accepted, delegates being reminded that the Commission was an emanation of the General Assembly.

It was asked whether the recommendations of the Commission should be formulated by a simple majority or otherwise, to which the reply was made that a decision on this matter should be made by the Commission itself.

The delegate for AUSTRALIA called attention to the fact that, since the Commission was com-

TROISIEME SEANCE

[A/C.1/5]

Tenue le mardi 22 janvier 1946 à 10 h. 30.

Président: M. D. Z. MANUILSKY
(RSS d'Ukraine).

7. Nomination d'une Sous-Commission chargée d'étudier les règles relatives à l'emploi des langues.

La Commission désigne une Sous-Commission qui sera chargée d'étudier les règles relatives aux langues et de lui soumettre un rapport. Cette Sous-Commission est composée du Président, du Vice-Président et du Rapporteur de la Commission ainsi que des délégués des pays suivants: Brésil, Canada, Chine, Tchécoslovaquie, Egypte, France, Mexique, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni, Etats-Unis d'Amérique, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le PRÉSIDENT, en réponse à une question qui lui est posée, rappelle que, conformément à une suggestion du Bureau, les recommandations de la Première Commission pourraient servir de directives, dans ce domaine, pour tous les organismes de l'Assemblée.

8. Problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique et questions connexes: Suite de la discussion

La question soulevée à propos de la participation par roulement, à la Commission, des membres non permanents du Conseil de sécurité est reprise. Un tel roulement signifierait qu'on aboutirait ainsi à remplacer des délégués bien au courant de ce problème complexe par d'autres qui n'en auraient aucune expérience.

Il est signalé en réponse que, d'une part, la question étant basée sur une limitation hypothétique de la durée des travaux de la Commission, les membres permanents ne représenteraient jamais moins de la moitié de l'ensemble de la Commission et, au cas où le Canada serait membre non permanent du Conseil de sécurité, cette moitié se transformeraient en majorité. De plus, la Commission, aux termes de son statut, a le droit d'inviter à participer à ses discussions tous membres de l'Assemblée dont les avis lui paraîtraient utiles. Par conséquent, il est préférable d'élargir la Commission par le système du roulement plutôt que d'en limiter, une fois pour toutes, le nombre aux douze membres originaux.

La Commission accepte ces explications, l'attention des délégués ayant été appelée sur le fait que la nouvelle Commission sera l'émanation de l'Assemblée générale.

La question est posée de savoir si les recommandations de la Commission devront être adoptées à la majorité simple ou autrement: c'est à la Commission elle-même qu'il appartiendra de prendre une décision à ce sujet.

Le délégué de l'Australie signale que, comme la Commission se composera des mem-

posed of the members of the Security Council (with Canada), its responsibility to the General Assembly would be difficult to establish, because the Security Council would be able to decide which reports of the Commission should be forwarded to the General Assembly and other organs of the United Nations.

While the realization by members of the urgent nature of the Commission's work had caused them to accept the resolution on the previous day, some delegations would have preferred to seek the amendment of certain paragraphs. That these delegations voted for the resolution in spite of their doubts, constituted an act of faith on their part, which in turn called for a similar act on the part of those nations, great and small, which were represented on the Security Council and therefore on the Commission.

It should, in particular, be the special care of these nations to ensure that all information on the Commission's work, which did not infringe principles of technical security, be made available to the Assembly and to other interested organs of the United Nations. It would be the constant care of his country to achieve this end.

Under Article 43, paragraph 1, of the Charter, atomic weapons might be covered by the term "armed forces, assistance and facilities." This possibility should be remembered when drawing up special agreements.

It was proposed that the Security Council should include the report of the Commission's work in its annual report to the General Assembly.

The Commission might usefully collaborate with UNESCO in order to facilitate the exchange of basic scientific information for peaceful ends (paragraph 5 (a) of the resolution).

The comment was made that a discussion after the adoption of the resolution was academic and should have preceded the vote.

The meeting rose at 11.50 a.m.

FOURTH MEETING

[A/C.1/7]

Held on Wednesday, 23 January 1946, at 7 p.m.

*Chairman: Mr. D. Z. MANUILSKY
(Ukrainian SSR).*

9. Establishment of a Commission to deal with Problems raised by the Discovery of Atomic Energy and other related Problems: Report of the First Committee to the General Assembly

At the request of the Chairman, Mr. VITERI LAFRONTÉ (Ecuador), Rapporteur, read the report of the Committee to the General Assembly on the establishment of a Commission to deal

bres du Conseil de sécurité (et du Canada) il sera difficile de déterminer ses responsabilités vis-à-vis de l'Assemblée générale; le Conseil de sécurité, en effet, pourra décider quels sont les rapports de la Commission qui devront être transmis à l'Assemblée et aux autres organes des Nations Unies.

Les membres de la Première Commission se sont rendus compte de l'urgence que présentait la prompte entrée en fonction de la nouvelle Commission; c'est la raison pour laquelle ils ont accepté la résolution, lors de la séance précédente. Il n'en reste pas moins qu'un certain nombre de délégations auraient souhaité voir amender certains paragraphes. En votant en faveur de la résolution, malgré les doutes qu'elles éprouvaient, ces délégations ont fait un acte de foi; celui-ci en mérite un semblable de la part des nations, grandes et petites, qui sont représentées au Conseil de sécurité et par conséquent à la Commission.

En particulier, ces nations devront tout spécialement veiller à ce que toutes les informations sur les travaux de la Commission, qui ne porteront pas atteinte du point de vue technique au principe de la sécurité, soient communiquées à l'Assemblée et aux autres organismes intéressés des Nations Unies. C'est là le but que son pays cherchera constamment à atteindre.

Aux termes du paragraphe 1 de l'Article 43 de la Charte, les armes atomiques pourraient entrer dans la définition des mots "forces armées, assistance et facilités." Il y aurait lieu de se rappeler cette possibilité lorsque les accords spéciaux seront établis.

Une autre proposition demande que le Conseil de sécurité fasse figurer le rapport sur les travaux de la Commission dans le rapport annuel qu'il présentera à l'Assemblée générale.

Il y aurait intérêt à ce que la Commission collabore avec l'UNESCO, afin de développer entre toutes les nations, l'échange des renseignements scientifiques fondamentaux pour des fins pacifiques (paragraphe 5 a) de la résolution).

On fait remarquer que cette discussion, venant après l'adoption de la résolution, est purement académique et qu'elle aurait dû précéder le vote.

La séance est levée à 11 h. 50.

QUATRIEME SEANCE

[A/C.1/7]

Tenue le mercredi 23 janvier 1946 à 19 heures.

*Président: M. D. Z. MANUILSKY
(RSS d'Ukraine).*

9. Création d'une Commission chargée des problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique et questions connexes: Rapport de la Première Commission à l'Assemblée générale.

A la demande du Président, M. VITERI LAFRONTÉ (Equateur), Rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission à l'Assemblée générale sur la création d'une Commission char-